

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil vingt et un, le 31 mars, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 24 Mars 2021

| Nombre de Conseillers Communautaires | |
|---|-----------|
| En exercice | 58 |
| Présents | 50 |
| Votants : | 50 |
| Pour : | 50 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

PRÉSENTS :

Titulaires : Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Patricia FLAGEAT, Patrick GAGNEPAIN, Stéphane ROUDIER, Jean-Michel LAGORSE, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire BOULINGUEZ, Bernard DURAND, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Maud MANIERE, Jean-Yves VERGNE, Caroline VIEIRA, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléant : Patrick LEFEBVRE représente Gérard MERCIER, Patrick BONIN représente Patrick DELAUGEAS.

Excusés : Didier CLERJOUX donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Dominique DURUY donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Josiane LEVISKI donne pouvoir à Jean-Luc BLANCHARD, Gérard MERCIER, Jacques MIGNOT, Daniel BOUTOT, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Claude SAUTIER donne pouvoir à Bertrand CAGNIART, Edmond Claude DELPY, Marc CHAPON, Mattia TRENTMONT, Jean-Michel LAGORCE, Roger LAROUQUIE donne pouvoir à Bernard BEAUDRY.

SECRÉTAIRE : M. Bertrand CAGNIART

OBJET : Adoption du budget 2021 du budget principal

Vu, les travaux de la commission des finances du 9 février 2021 et du 23 Mars 2021,

Vu, les travaux du bureau communautaire du 19 Mars 2021,

Vu, le débat d'orientations budgétaires 2021 et le rapport présenté

Vu, la note de présentation budgétaire rédigée dans le prolongement de l'article 107 de la loi du 7 Août 2015 relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi Notre).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le budget 2021 lequel peut se résumer comme suit

| Libellé | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | |
|-------------------------|------------------------|------------------------|-----------------------|-----------------------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| Résultats reportés | | 527 495,54 € | 85 752,12 € | |
| Restes à réaliser | | | 102 795,90 € | 88 573,12 € |
| Affectation | | | | 99 974,90 € |
| Prévision de l'exercice | 11 066 903,09 € | 10 534 192,55 € | 969 118,79 € | 969 118,79 € |
| Totaux | 11 061 688,09 € | 11 061 688,09 € | 1 157 666,81 € | 1 157 666,81 € |

- **DETERMINE** le niveau de vote : le budget est voté par chapitre en section de fonctionnement et par chapitre et opération en section d'investissement.
- **AUTORISE** le Président à signer tous actes et documents nécessaires à la mise en application de cette décision

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 08/04/2021

Le Président,
Dominique BOUSQUET.